



CHÉCÝ

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE CHECY

DATE : le dimanche 1^{ER} avril 2012

HORAIRES : 6h-18h

TARIFS : 10 euros les 3m / 9m linéaires maximum par exposant.

INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions et l'organisation du vide-grenier sont soumises aux textes en vigueur.
- Elles sont obligatoires. Elles se font à l'accueil général, situé 11 place du Cloître à Chécý.
- Elles sont individuelles, personnelles et nominatives.
- La clôture des inscriptions est prévue le 24 mars 2012.
- Les exposants, particuliers ou professionnels sont limités à 9m linéaires d'exposition.
- Tous les vendeurs alimentaires ambulants devront respecter les mesures d'hygiène. Ils s'installeront obligatoirement dans un périmètre situé autour de la place du 8 Mai 1945. Cette obligation ne s'applique pas aux commerçants locaux et aux associations autorisées à s'implanter à un autre endroit.
- Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser les barbecues ou autres systèmes de cuisson électriques ou à gaz pendant toute la durée du vide-grenier, exceptés les commerces alimentaires et les associations autorisées.

PERIMETRE UTILISES PAR LES EXPOSANTS :

- Avenue Georges Pompidou
- Rue Dunois
- Rue de Patay
- Avenue du Général de Gaulle jusqu'au niveau de la rue Dunois
- Allée de Chinon
- Allée de Lahire
- Rue Domrémy
- Place du 8 Mai 1945
- Rue du Maréchal Leclerc jusqu'à la rue des Courtils
- Rue Jeanne d'arc
- Place Jeanne d'Arc
- Rue de la Charpenterie jusqu'à l'angle de la rue de Patay.

CIRCULATION :

- Un couloir de circulation sera mis en place avenue de Patay afin de permettre aux riverains du quartier de Vaucouleurs de pouvoir circuler.
- Les résidents de la rue des Courtils pourront également accéder à leur domicile mais devront utiliser la rue du Port pour quitter leur domicile.
- La rue de la Charpenterie est en sens unique (de l'avenue Nationale vers le bourg).

INSTALIATION

- Mise en place de la signalisation et des barrières par les services techniques dès 5h30 pour les fermer et sécuriser le site.

SECURISATION DU PERIMETRE

- A 6h, des agents et adhérents associatifs se posteront aux barrières afin de contrôler l'accès et orienter les exposants.
- Sur le site une équipe de placiers renseigne et assure le bon déroulement de l'installation des exposants.

REOUVERTURE ET NETTOYAGE DU PERIMETRE :

- Les exposants devront laisser intégralement propre leur emplacement.
- Ils ne sont pas autorisés à laisser leurs articles invendus.
- Dès la fin du vide-grenier, une équipe des services techniques retire les panneaux de signalisations ainsi que les barrières afin de permettre aux exposants et aux riverains de circuler. Elle assure le ramassage des sacs poubelles laissés par les exposants (sacs distribués à l'accueil des exposants pour éviter les détritux à même le sol).

Voté au conseil municipal du 26/01/2010